Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_147-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_147*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 5.2.3*

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

***Présents* : 28**
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es)* : 5**
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 25 | 0 | 8 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

**Candidature** : Mme BLACHIER-BAIARDI

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_147-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de nommer Mme BLACHIER-BAIARDI, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO

**DECIDE**

- de nommer Mme BLACHIER-BAIARDI, Secrétaire de Séance.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_148-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_148*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 5.2.3*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023 - PROCES-VERBAL - APPROBATION**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents* : 28**
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es)* : 5**
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 25 | 0 | 8 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-23,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2023,

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_148-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 13 novembre 2023*

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO

**DECIDE**

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2023.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_149-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_149*
*Pole Associatif Culture Sport*
*Nomenclature : 3.5.2*

**SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS BOLLENOISES - ADOPTION D'UNE CONVENTION-TYPE**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 28***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 5***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 33 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. AUZAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_149-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

Considérant que la Commune de Bollène souhaite mettre à disposition des associations de Bollène un véhicule de 9 places.

Considérant qu'il convient de formaliser ces prêts par l'adoption d'un modèle de la convention qui sera signée par les associations à chaque emprunt du véhicule,

Considérant que la convention sera établie après une réservation du véhicule qui devra être effectuée auprès du service vie associative quinze jours au moins avant la date d'utilisation souhaitée, précisant le lieu et le motif du déplacement et joignant la copie des permis de conduire des conducteurs prévus, ainsi qu'une attestation datée et signée de validité dudit permis de conduire,

Considérant qu'en cas de demandes de deux associations sur la même date, priorité sera donnée d'abord : pour le déplacement de groupes d'enfants, puis pour les déplacements de sport collectif, puis en fonction du secteur géographique (priorité aux déplacements en Vaucluse, en région P.A.C.A., puis en région Auvergne-Rhône-Alpes, puis en région Occitanie dans un rayon de 250 km), puis selon l'ordre chronologique de réception de la demande et ensuite en fonction de l'enjeu du déplacement,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'adopter la convention-type à passer avec les associations de Bollène pour la mise à disposition gratuite du véhicule susmentionné, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_149-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

**DECIDE**

- d'adopter la convention-type à passer avec les associations de Bollène pour la mise à disposition gratuite du véhicule susmentionné, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE * DIRECTION GENERALE DES SERVICES *

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_150-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_150*
*Urbanisme*
*Nomenclature : 2.1.2*

**PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 28***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 5***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 32 | 0 | 1 |

**RAPPORTEUR :** Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-8 à L153-23,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé par délibération en date du 26 septembre 2017, mis à jour le 1er octobre 2018 et modifié les 16 novembre 2020 et 21 février 2022,

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_150-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

Considérant l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le P.L.U. en utilisant la procédure de révision prévue à l'article L153-34 du Code de l'urbanisme,

Cette révision, dite allégée, peut-être menée uniquement lorsqu'elle a pour objet de :

- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- d'induire de graves risques de nuisance.

Elle ne doit pas porter atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables.

Considérant que le projet de révision allégée constitué d'un objet unique doit être soumis à un examen conjoint de l'Etat, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9,

Considérant que l'objectif de la procédure est de rendre possible le développement d'un projet d'hébergement touristique sur le site du domaine viticole du Château de Gourdon.

Le siège d'exploitation est constitué d'un beau château datant du 18e siècle et de bâtiments techniques (cave, hangar) vieillissants qui ne sont plus adaptés aux pratiques agricoles actuelles.

Le domaine viticole est actuellement en cours de restructuration avec pour objectif une viticulture respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et de ses riverains.

Le domaine entame cette année sa seconde année en conversion en bio. Cette restructuration s'accompagne également d'une réorganisation des bâtiments techniques avec la construction de bâtiments adaptés (cuverie, …).

En complément de l'activité viticole, le propriétaire souhaite que le château puisse servir de support à une activité d'accueil touristique avec la création d'un équipement haut de gamme. Les terrains concernés par ce projet sont situés en zone agricole dans le P.L.U., ce qui ne permet pas la réalisation du volet touristique de ce projet. Ainsi, la municipalité souhaite créer un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (S.T.E.C.A.L.) sur l'emprise du projet afin de rendre le développement d'un projet touristique possible, en complément de l'activité viticole.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_150-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

Ce projet participera au rayonnement de la commune et du territoire ainsi qu'à la renommée des productions viticoles locales. Il engendrera la création d'emplois sur la commune et participera à l'attrait touristique local ainsi qu'à l'activité économique locale.

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation de la révision allégée n° 1 du P.L.U. conformément aux articles L153-11 et L103-3 du Code de l'urbanisme.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de prescrire la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.LU.), conformément aux dispositions de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme,

- de fixer comme objectif poursuivi de rendre possible le développement d'un projet d'hébergement touristique sur le site du domaine viticole du Château de Gourdon,

- de fixer les modalités de la concertation prévues par les articles L153-11 et L103-3 du Code de l'urbanisme de la façon suivante :

  - registre en mairie et publication sur le site internet de la ville,
  - exposition publique.

- de préciser que la commune se réserve la possibilité de mettre en forme toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire,

- de donner pouvoir à monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou toute convention de prestation ou de service nécessaire à la révision allégée n° 1 du P.L.U.,

- de solliciter l'Etat pour les dépenses liées à la révision allégée n° 1 du P.L.U. conformément à l'article L132-15 du Code de l'urbanisme,

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du P.L.U. seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_150-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 13 novembre 2023***

La présente délibération sera transmise à madame la Préfète et notifiée :

- au Président du Conseil Régional,
- à la Présidente du Conseil Départemental,
- au Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie,
- au Président de la Chambre de Métiers,
- à la Présidente de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence,
- au Président su syndicat Rhône Provence Baronnies en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.),
- à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (I.N.A.O.).

Le Centre Régional de la Propriété Forestière sera informé de la décision de prescrire la révision allégée n° 1 du P.L.U.

- d'autoriser le Maire ou toute personne déléguée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. MALAPERT
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_150-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

**DECIDE**

- de prescrire la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.LU.), conformément aux dispositions de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme,

- de fixer comme objectif poursuivi de rendre possible le développement d'un projet d'hébergement touristique sur le site du domaine viticole du Château de Gourdon,

- de fixer les modalités de la concertation prévues par les articles L153-11 et L103-3 du Code de l'urbanisme de la façon suivante :

  - registre en mairie et publication sur le site internet de la ville,
  - exposition publique.

- de préciser que la commune se réserve la possibilité de mettre en forme toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire,

- de donner pouvoir à monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou toute convention de prestation ou de service nécessaire à la révision allégée n° 1 du P.L.U.,

- de solliciter l'Etat pour les dépenses liées à la révision allégée n° 1 du P.L.U. conformément à l'article L132-15 du Code de l'urbanisme.

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du P.L.U. seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

La présente délibération sera transmise à madame la Préfète et notifiée :

- au Président du Conseil Régional,
- à la Présidente du Conseil Départemental,
- au Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie,
- au Président de la Chambre de Métiers,
- à la Présidente de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence,
- au Président su syndicat Rhône Provence Baronnies en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.),
- à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (I.N.A.O.).

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_150-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

Le Centre Régional de la Propriété Forestière sera informé de la décision de prescrire la révision allégée n° 1 du P.L.U.

- d'autoriser le Maire ou toute personne déléguée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_151-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_151*
*Urbanisme*
*Nomenclature : 8.3*

**DENOMINATION DE VOIE COMMUNALE - PROMENADE CHARLES RAMIERE**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 28***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 5***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 32 | 0 | 1 |

**RAPPORTEUR :** M. BERBIGUIER

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_151-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

Vu les dispositions du décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, indiquant que dans les communes de plus de 2 000 habitants doivent être notifiés par le Maire auprès du centre des impôts fonciers ou du bureau du cadastre concerné : la liste alphabétique des voies publiques et privées et les modifications s'y rapportant, à la suite, notamment, soit du changement de dénomination d'une voie ancienne, soit de la création d'une voie nouvelle, le numérotage des immeubles et les modifications le concernant,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments communaux,

Considérant que le numérotage est, de ce fait, obligatoire dans ces communes et que les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la commune,

Considérant que la voie, au lieu-dit la Croisière, allant du chemin des Pommiers au chemin du Pont de la Pierre, n'a pas fait l'objet d'une dénomination par la commune de Bollène,

Considérant que l'identification de cette voie faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres,

Il convient donc de dénommer la voie précédemment citée : Promenade Charles Ramière.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner son accord sur la proposition du Rapporteur,

- de procéder à la dénomination précitée.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_151-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 13 novembre 2023***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. MALAPERT
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

**DECIDE**

- de donner son accord sur la proposition du Rapporteur,

- de procéder à la dénomination précitée.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_151-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE DIRECTION GENERALE DES SERVICES

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_152-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_152*
*Urbanisme*
*Nomenclature : 8.3*

**DENOMINATION DE VOIE COMMUNALE - CHEMIN LOU ROUMIEU**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 28***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 5***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 33 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. BERBIGUIER

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_152-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 13 novembre 2023*

Vu les dispositions du décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, indiquant que dans les communes de plus de 2 000 habitants doivent être notifiés par le Maire auprès du centre des impôts fonciers ou du bureau du cadastre concerné : la liste alphabétique des voies publiques et privées et les modifications s'y rapportant, à la suite, notamment, soit du changement de dénomination d'une voie ancienne, soit de la création d'une voie nouvelle, le numérotage des immeubles et les modifications le concernant,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments communaux,

Considérant que le numérotage est, de ce fait, obligatoire dans ces communes et que les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la commune,

Considérant que la voie, au lieu-dit quartier Thibaud, allant de la route de l'Embisque à la fin du chemin communal, n'a pas fait l'objet d'une dénomination par la commune de Bollène,

Considérant que l'identification de cette voie faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres,

Il convient donc de dénommer la voie précédemment citée chemin Lou Roumieu (asperge sauvage en provençal).

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner son accord sur la proposition du Rapporteur,

- de procéder à la dénomination précitée.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_152-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 13 novembre 2023***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE**

- de donner son accord sur la proposition du Rapporteur,

- de procéder à la dénomination précitée.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023 S'LO
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_153-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_153*
*Aménagement Voirie*
*Nomenclature : 8.4*

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

**AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE DONZERE MONDRAGON - DOSSIER D'EXECUTION DE TRAVAUX RELATIF AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA FONDATION DU MUR GUIDEAU AVAL RIVE DROITE DE L'USINE DE BOLLENE - AVIS**

***Présents* : 28**
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es)* : 5**
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 33 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. VIGLI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R521-38 du Code de l'énergie,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_153-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

Considérant le fait que l'aménagement hydroélectrique du canal de dérivation de Donzère-Mondragon traverse la commune de Bollène,

Considérant le dossier d'exécution de travaux relatifs aux travaux de confortement de la fondation du mur guideau aval rive droite de l'usine de Bollène,

Considérant la localisation de l'usine hydroélectrique dite « de Bollène » sur le territoire de la commune,

Considérant la demande d'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 3 octobre 2023, à lui communiquer dans les 45 jours suivant la réception de celle-ci,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner un avis favorable à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) Auvergne-Rhône-Alpes,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE**

- de donner un avis favorable à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) Auvergne-Rhône-Alpes,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_154-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_154*
*Aménagement Voirie*
*Nomenclature : 8.8*

**PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UNE STATION DE LAVAGE POIDS LOURDS POUR LA SOCIETE DELISLE - AVIS**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 28***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 5***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 33 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. VIGLI

Vu le Code de l'environnement et notamment son livre V – Prévention des pollutions, des risques et des nuisances et titre Ier – Installations classées pour la protection de l'environnement,

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_154-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 13 novembre 2023***

Vu l'enquête publique ayant lieu en mairie de Bollène du 2 au 31 octobre 2023 inclus,

Considérant le dossier de demande d'autorisation déposé par la SAS DELISLE auprès de la Préfecture de Vaucluse pour son installation (agrandissement d'une station de lavage poids lourds), située sur la commune de Bollène,

Considérant la convention de déversement liant la SAS DELISLE à la Ville de Bollène et à son délégataire SUEZ, définissant la quantité de pollution maximale admissible dans le réseau d'assainissement de Bollène-La Croisière au niveau du rejet d'eaux usées de la SAS DELISLE,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner un avis favorable sur le dossier présenté, sous condition que les rejets des nouvelles installations respectent les termes de la convention de déversement en vigueur entre la SAS DELISLE, la ville de Bollène et la société SUEZ, délégataire du service de l'assainissement,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

## DECIDE

- de donner un avis favorable sur le dossier présenté, sous condition que les rejets des nouvelles installations respectent les termes de la convention de déversement en vigueur entre la SAS DELISLE, la ville de Bollène et la société SUEZ, délégataire du service de l'assainissement,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_154-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 13 novembre 2023***

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 15/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_155-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_155*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 3.5.3*

**UTILISATION DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE ET D'ELECTRICITE DU GROUPE SCOLAIRE CURIE - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - RENOUVELLEMENT - ADOPTION**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 28***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 5***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 33 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. VIGLI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), modifiant les compétences obligatoires des communautés de communes,

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_155-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 13 novembre 2023***

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 portant nouveaux transferts de compétences au 1er janvier 2017, notamment de la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du 13 mars 2018 définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° DEL_2021_141 du 13 septembre 2021 par laquelle le conseil municipal adoptait une convention avec la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) portant sur le maintien des raccordements actuels et les conditions de refacturation des dépenses relatives aux consommations de chauffage et d'électricité de certains locaux communaux du groupe scolaire Curie,

Vu la délibération n° D2023-132 du 12 septembre 2023 par laquelle le conseil communautaire de la C.C.R.L.P. a adopté une convention portant sur le renouvellement de la convention susmentionnée,

Dans le cadre de la mise à disposition de plein droit du groupe scolaire Curie à Bollène, compte tenu de la disposition des locaux et de l'impossibilité matérielle de procéder à l'individualisation du réseau de chauffage et d'électricité des locaux, il est nécessaire de venir préciser par voie de conventionnement les modalités de répartition de charges liées aux installations communes entre la commune de Bollène et la C.C.R.L.P.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'adopter une convention à passer avec la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) portant sur la refacturation par la C.C.R.L.P. à la commune de Bollène des consommations d'électricité et de chauffage des locaux communaux raccordés sur les réseaux du groupe scolaire Curie.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_155-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 13 novembre 2023***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE**

- d'adopter une convention à passer avec la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) portant sur la refacturation par la C.C.R.L.P. à la commune de Bollène des consommations d'électricité et de chauffage des locaux communaux raccordés sur les réseaux du groupe scolaire Curie.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLENE – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_156-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_156*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 5.7.5*

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

**COMPETENCE "CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS" - PROCES-VERBAL DE FIN DE MISE A DISPOSITION DE BIENS DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE BOLLENE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)**

***Présents* : 28**
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es)* : 5**
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_156-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5, L5211-5-III, L5211-17 et L5211-18-II,

Vu la délibération, en date du 13 mars 2018, du conseil communautaire de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) définissant l'intérêt communautaire des compétences optionnelles relative à « la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs et culturels » reconnus d'intérêt communautaire,

Vu les délibérations respectives de la commune, en date du 16 novembre 2020, et de la C.C.R.L.P., en date du 15 décembre 2020, approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens et immeubles au titre du transfert de la compétence « construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs et culturels »,

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 12 septembre 2023, approuvant les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition du centre aquatique intercommunal de Bollène,

Vu le procès-verbal de fin de mise à disposition du centre aquatique intercommunal de Bollène,

Considérant qu'en application de l'article L1321-3 du C.G.C.T, lorsque le bien n'est plus affecté par l'E.P.C.I. au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences, il est restitué et réintégré dans le patrimoine de la commune pour sa valeur nette comptable,

Considérant que les biens détaillés au procès-verbal ci-joint ne sont plus utiles à la C.C.R.L.P. dans l'exercice de la compétence susvisée, il convient donc de mettre fin à leur mise à disposition,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition du centre aquatique intercommunal de Bollène,

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_156-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

## DECIDE

- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition du centre aquatique intercommunal de Bollène,

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLÈNE DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_157-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_157*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 5.7.5*

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

**COMPETENCE "COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES" - PROCES-VERBAL DE FIN DE MISE A DISPOSITION DE BIENS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)**

***Présents* : 28**
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es)* : 5**
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_157-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5, L5211-5-III, L5211-17 et L5211-18-II,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.),

Vu les délibérations respectives de la commune, en date du 26 septembre 2017, et de la C.C.R.L.P., en date du 28 novembre 2017, approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens et immeubles au titre du transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés »,

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 12 septembre 2023, approuvant les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition concernant les collectes et traitement des déchets des ménages et assimilés à Bollène,

Vu le procès-verbal de fin de mise à disposition concernant les collectes et traitement des déchets des ménages et assimilés à Bollène,

Considérant qu'en application de l'article L1321-3 du C.G.C.T, lorsque le bien n'est plus affecté par l'E.P.C.I. au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences, il est restitué et réintégré dans le patrimoine de la commune pour sa valeur nette comptable,

Considérant que les biens détaillés au procès-verbal ci-joint ne sont plus utiles à la C.C.R.L.P. dans l'exercice de la compétence susvisée, il convient donc de mettre fin à leur mise à disposition,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition concernant les collectes et traitement des déchets des ménages et assimilés à Bollène,

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_157-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition concernant les collectes et traitement des déchets des ménages et assimilés à Bollène,

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLENE DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_158-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_158*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 5.7.5*

**COMPETENCE "AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (A.A.G.V.)" - PROCES-VERBAL DE FIN DE MISE A DISPOSITION DE BIENS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 28***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 5***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_158-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 13 novembre 2023*

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5, L5211-5-III, L5211-17 et L5211-18-II,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 portant nouveaux transferts de compétences au 1er janvier 2017,

Vu les délibérations de la commune et de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), en date du 26 septembre 2017 et du 28 novembre 2017, approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens et immeubles au titre du transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »,

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 12 septembre 2023, approuvant les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bollène,

Vu le procès-verbal de fin de mise à disposition de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bollène,

Considérant qu'en application de l'article L1321-3 du C.G.C.T, lorsque le bien n'est plus affecté par l'E.P.C.I. au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences, il est restitué et réintégré dans le patrimoine de la commune pour sa valeur nette comptable,

Considérant que les biens détaillés au procès-verbal ci-joint ne sont plus utiles à la C.C.R.L.P. dans l'exercice de la compétence susvisée, il convient donc de mettre fin à leur mise à disposition,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bollène,

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_158-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bollène,

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLENE DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_159-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_159*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 5.7.5*

**COMPETENCE "RESTAURATION COLLECTIVE" - PROCES-VERBAL DE FIN DE MISE A DISPOSITION DE BIENS DES CUISINES SATELLITES DE BOLLENE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 28***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 5***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_159-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5, L5211-5-III, L5211-17 et L5211-18-II,

Vu la délibération, en date du 11 décembre 2007, du conseil communautaire de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) déclarant d'intérêt communautaire la « compétence de la restauration collective » au 1er janvier 2009,

Vu la délibération municipale, en date du 18 décembre 2007, approuvant le transfert de la « compétence restauration collective »,

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 18 décembre 2008, approuvant la convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles au titre du transfert de la compétence « restauration collective »,

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 12 septembre 2023, approuvant les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition des cuisines satellites de Bollène,

Vu le procès-verbal de fin de mise à disposition des cuisines satellites de Bollène,

Considérant qu'en application de l'article L1321-3 du C.G.C.T, lorsque le bien n'est plus affecté par l'E.P.C.I. au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences, il est restitué et réintégré dans le patrimoine de la commune pour sa valeur nette comptable,

Considérant que les biens détaillés au procès-verbal ci-joint ne sont plus utiles à la C.C.R.L.P. dans l'exercice de la compétence susvisée, il convient donc de mettre fin à leur mise à disposition,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition des cuisines satellites de Bollène,

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_159-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

## DECIDE

- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition des cuisines satellites de Bollène,

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_160-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_160*
*Aménagement Voirie*
*Nomenclature : 8.8*

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - COMPETENCE DELEGUEE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL RHONE-AYGUES-OUVEZE (R.A.O.) - ANNEE 2022 - INFORMATION**

***Présents* : 28**
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es)* : 5**
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 0 | 0 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

La ville de Bollène est adhérente depuis 1947, au syndicat intercommunal des eaux de la région Rhône-Aygues-Ouvèze (R.A.O.), chargé de l'organisation du service public de l'eau potable.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_160-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 13 novembre 2023*

Le syndicat R.A.O a délégué par contrat d'affermage, en date du 16 mai 2018, la gestion du service eau potable à la S.A.U.R. pour une durée de 10 ans.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment l'article D2224-1 et suivants, l'Assemblée est informée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable pour l'année 2022, adopté par le syndicat R.A.O.

**Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :**

- du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service eau potable, adopté par le syndicat R.A.O, ci-annexé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

**PREND ACTE**

- du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service eau potable, adopté par le syndicat R.A.O, ci-annexé.

***Secrétaire de séance***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_161-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_161*
*Police Municipale*
*Nomenclature : 6.1.3*

**STATIONNEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES - EXERCICE 2022 - INFORMATION**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 28***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 5***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 28 | 0 | 0 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. MARECHAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-87 et R2333-120-15,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_161-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 13 novembre 2023*

Vu l'annexe II du Code général des collectivités territoriales qui liste les informations devant figurer dans le rapport annuel prévu à l'article R2333-120-15,

Vu la délibération municipale du 13 novembre 2017 modifiée par délibérations des 19 février 2018, 14 mai 2018 et 5 octobre 2020, qui, dans le cadre de la réforme du stationnement, a mis en place la redevance de stationnement applicable sur la commune incluant le barème tarifaire et un forfait de post-stationnement (F.P.S.),

Considérant qu'un rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (R.A.P.O.) visant à contester l'avis de paiement du montant du forfait de post-stationnement dû doit être présenté lors de la première réunion de l'Assemblée délibérante suivant le dépôt du document et au plus tard avant le 31 décembre,

**Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :**

- du rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (R.A.P.O.) de la ville de Bollène pour l'exercice 2022, ci-annexé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

**PREND ACTE**

- du rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (R.A.P.O.) de la ville de Bollène pour l'exercice 2022, ci-annexé.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 – 84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_162-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_162*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 7.10*

**SEMIB + - RAPPORT DU MANDATAIRE - EXERCICE 2022 - ADOPTION**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 23***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

***Représentés(es) : 3***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI

***Absents(es) :7***
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 23 | 26 | 25 | 0 | 1 |

**RAPPORTEUR :** M. BLANC

Vu l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales disposant que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_162-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le rapport annuel 2022 de la SEMIB + comportant les éléments suivants :

A. Bilan d'activité de la S.E.M.
B. Bilan et compte de résultat de la S.E.M.
C. Objectifs de gestion et résultats obtenus
D. Perspectives de développement de la S.E.M. et l'état de la conjoncture
E. Engagement financier de la collectivité
F. Exercice du mandat d'administrateur
G. Evènements postérieurs à l'exercice
H. Affaires contentieuses
I. Modes de contrôle
J. Apports à la collectivité
K. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Annexes :

1. Fiche synthétique réunissant l'ensemble des informations se rapportant à la S.E.M.
2. Etat des interventions de la S.E.M. pour le compte des collectivités publiques, de tiers ou pour le compte de la S.E.M.
3. Indicateurs financiers
4. Comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexes
5. Liste des administrateurs
6. Liste des actionnaires de la S.E.M.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_162-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'approuver le rapport du mandataire avec le bilan annexé sur l'activité de la SEMIB + durant l'exercice 2022.

M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, Mme CALERO et M. DUMAS quittent la séance et ne participent pas au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. MALAPERT
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO

**DECIDE**

- d'approuver le rapport du mandataire avec le bilan annexé sur l'activité de la SEMIB + durant l'exercice 2022.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLENE DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_163-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_163*
*Police Municipale*
*Nomenclature : 7.2.2*

**FORFAIT POST-STATIONNEMENT - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (A.N.T.A.I.) - RENOUVELLEMENT - ADOPTION**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 23***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

***Représentés(es) : 3***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI

***Absents(es) :7***
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 23 | 26 | 26 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. MARECHAL

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment son article L2333-87,

Vu le Code de la route,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_163-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

Vu la délibération n° DEL_2017_11_25 du 13 novembre 2017, modifiée par délibérations des 19 février 2018, 14 mai 2018 et 5 octobre 2020, par laquelle le conseil municipal, dans le cadre de la réforme du stationnement :

- approuvait la mise en place de la redevance de stationnement sur la commune incluant le barème tarifaire et un Forfait de Post-Stationnement (F.P.S.),
- adoptait une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.) pour le traitement informatisé des F.P.S.,

Considérant que le caractère payant du stationnement est déconnecté du champ de la police municipale, et est devenu une question domaniale et qu'ainsi l'usager s'acquitte désormais d'une redevance d'utilisation du domaine public,

Considérant que la nature domaniale de la redevance permet de proposer à l'usager le choix entre deux tarifs en fonction du moment où il s'en acquitte :

- soit au réel si le paiement est effectué dès le début du stationnement et pour toute sa durée,
- soit un tarif forfaitaire, sous la forme d'un F.P.S.
Un avis de paiement à régler dans les trois mois est alors notifié.

C'est dans le cadre de ce tarif forfaitaire que la commune a fait le choix de confier, par convention, la gestion des F.P.S. à l'A.N.T.A.I.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles l'A.N.T.A.I. s'engage, au nom et pour le compte de la commune, à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du F.P.S. initial ou rectificatif au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou au domicile du locataire de longue durée ou de l'acquéreur du véhicule, dans le cadre de l'article L2333-87 du C.G.C.T.

Par ailleurs, elle a également pour objet de régir l'accès au système informatique du service du Forfait de Post-Stationnement de l'A.N.T.A.I. (service F.P.S.-A.N.T.A.I.) et d'en définir les modalités et conditions d'utilisation.

Enfin, elle permet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'A.N.T.A.I. s'engage au nom et pour le compte de la commune à traiter en phase exécutoire les F.P.S. impayés.

La convention actuelle arrivant à expiration au 31 décembre 2023,

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_163-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'adopter la convention à passer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.) pour le traitement informatisé des Forfaits de Post-Stationnement (F.P.S.).

Elle prendra effet le 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE**

- d'adopter la convention à passer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.) pour le traitement informatisé des Forfaits de Post-Stationnement (F.P.S.).

Elle prendra effet le 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLENE – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_164-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_164*
*Direction des Finances*
*Nomenclature : 7.1.2*

**BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2023**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 23***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

***Représentés(es) : 3***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI

***Absents(es) :7***
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 23 | 26 | 26 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_164-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 13 novembre 2023***

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public pour le Budget Principal de la Ville correspondant à la liste n° 5902050031 pour un montant total de 5 844,13 €,

Considérant que le comptable public a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la Ville auprès des débiteurs et que ces derniers, soit sont insolvables, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue ou que le montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuites,

Considérant que l'admission en non-valeur correspond à un seul apurement comptable, cette procédure n'éteignant pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune »,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes du Budget Principal pour un montant de 5 844,13 € détaillé comme suit :

| | |
|---|---|
| Année 2022 | 1 964,15 € |
| Année 2021 | 1 498,18 € |
| Année 2020 | 900,00 € |
| Année 2018 | 1 481,80 € |

- d'inscrire les crédits correspondant à cette procédure au Budget Principal de l'exercice en cours,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_164-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

**DECIDE**

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes du Budget Principal pour un montant de 5 844,13 € détaillé comme suit :

| | |
|---|---|
| Année 2022 | 1 964,15 € |
| Année 2021 | 1 498,18 € |
| Année 2020 | 900,00 € |
| Année 2018 | 1 481,80 € |

- d'inscrire les crédits correspondant à cette procédure au Budget Principal de l'exercice en cours,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE DIRECTION GENERALE DES SERVICES

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_165-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_165*
*Direction des Finances*
*Nomenclature : 7.1.2*

**BUDGET PRINCIPAL - CREANCE ETEINTE 2023**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 23***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

***Représentés(es) : 3***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI

***Absents(es) :7***
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 23 | 26 | 26 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_165-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 13 novembre 2023*

Vu la demande transmise par le comptable public pour le Budget Principal, correspondant à la liste des créances éteintes pour un montant de 200,00 €, d'éteindre une créance devenue irrécouvrable,

Considérant que les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose ainsi à toute action en recouvrement,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'admettre en créance éteinte, à la demande du comptable public, pour un montant de 200,00€, le titre n° 614 de l'exercice 2022,

- d'inscrire les crédits correspondant à cette procédure au Budget Principal de l'exercice en cours,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE**

- d'admettre en créance éteinte, à la demande du comptable public, pour un montant de 200,00€, le titre n° 614 de l'exercice 2022,

- d'inscrire les crédits correspondant à cette procédure au Budget Principal de l'exercice en cours,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_165-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLÈNE DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_166-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_166*
*Direction Générale des Services*
*Nomenclature : 3.5.6*

**SALON DORLISHEIM - AMITIE ENTRE LA VILLE DE BOLLENE ET LA VILLE DE DORLISHEIM**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 23***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

***Représentés(es) : 3***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI

***Absents(es) :7***
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 23 | 26 | 26 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

La commune de Bollène et la commune de Dorlisheim ont un vécu et une histoire en commun, fondés sur la fraternité et la solidarité entre leurs populations.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_166-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 13 novembre 2023***

En décembre 1940, 42 habitants de Dorlisheim étaient jetés sur les routes de l'exode par les nazis. Après un périple de 4 jours, ils étaient secourus, accueillis et hébergés par les Bollénois.

De retour dans leur village à la fin de la guerre, l'histoire aurait pu s'arrêter là. Pourtant elle a perduré.

Aujourd'hui, après plus de 70 ans, cette fraternité entre les habitants de Dorlisheim et de Bollène continue. C'est pourquoi la commune de Bollène souhaite ancrer cette amitié.

L'Hôtel de Ville de Bollène et le Maire de l'époque ont joué un rôle important dans l'accueil et la protection des habitants de Dorlisheim.

En proposant la dénomination d'une salle de l'Hôtel de ville, la commune de Bollène s'inscrit dans le devoir de mémoire, tout en conférant un caractère immuable, tourné vers l'avenir, en ce qui concerne l'amitié entre ces deux communes.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de dénommer la salle de réunion du premier étage de l'Hôtel de Ville « Salon Dorlisheim »,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE**

- de dénommer la salle de réunion du premier étage de l'Hôtel de Ville « Salon Dorlisheim »,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_166-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes aux effets ci-dessus.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLENE – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_167-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

*DEL_2023_167*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 9.4*

**MOTION CONTRE LA CREATION DU "POLE TERRITORIAL DU GRAND BASSIN DE VIE D'AVIGNON"**

***L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI***

***Présents : 23***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

***Représentés(es) : 3***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI

***Absents(es) :7***
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 23 | 26 | 26 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Le 2 octobre 2023, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) se réunissait à Avignon, dans un amphithéâtre de la Préfecture de Vaucluse.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_167-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2023**

A l'occasion de cette réunion, qui se déroulait dans le plus grand secret, une trentaine d'élus, maires pour la plupart, ont eu à débattre de la création d'un « Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon ». Un projet qui concerne 6 E.P.C.I. de Vaucluse et, indirectement, les 563 000 habitants du Département de Vaucluse, mais également 10 000 habitants du Gard, qui seraient inclus dans une « superstructure » qui irait ainsi de Carpentras au Pont du Gard, en passant par Cavaillon, Sorgues ou encore Vaison-la-Romaine.

Contrairement à ce que les initiateurs de ce projet n'ont eu de cesse de répéter, ce pôle territorial est en fait une préfiguration d'une métropole à l'échelle du Vaucluse, à l'image de la métropole d'Aix-Marseille.

Cette métropole, qui ne dit pas son nom, serait chargée « d'animer une réflexion stratégique sur les questions liées à l'aménagement du territoire, aux mobilités, au risque inondation et à la gestion des déchets ». Autant de compétences qui sont déjà gérées par les communes ou les intercommunalités. Pourquoi, alors, confier à une métropole des compétences déjà gérées par d'autres collectivités ?

Cette décision prise sans concertation des Vauclusiens constitue une faute à plusieurs égards.

D'abord, à l'heure où nombre de nos concitoyens demandent une simplification du millefeuille administratif, la création d'une telle "superstructure" ne ferait qu'ajouter de la complexité à la situation.

Ensuite, cette métropole éloignerait encore les citoyens des élus, en centralisant les décisions quand nous savons que la proximité est la clé de l'efficacité.

Enfin, cette décision constitue un déni de démocratie alors que nous avons besoin de restaurer la confiance entre les citoyens et les élus. Ce projet, qui engage l'avenir de 563 000 Vauclusiens, n'a jamais été inscrit dans aucun programme politique ni débattu publiquement.

Aussi, par cette motion, l'ensemble des élus de la Ville de Bollène affirment leur opposition à ce projet qui signerait la fin du Département de Vaucluse, l'abandon des communes rurales et un recul notable de la démocratie locale.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_167-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 novembre 2023

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'adopter la motion proposée ci-dessus relative à la création du « Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon »,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'adopter la motion proposée ci-dessus relative à la création du « Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon »,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Emilie BLACHIER-BAIARDI***

MAIRIE DE BOLLENE – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*